

QUELQUES NOTES  
SUR  
**LE DERNIER INTENDANT**  
de la Généralité de Soissons

---

Charles-Esprit-Marie de la Bourdonnaye, comte de Blossac, était né à Poitiers, le 27 août 1753

Il était fils de Paul-Esprit Marie de la Bourdonnaye, comte de Blossac, marquis du Tymme, Intendant de la généralité de Poitiers et de Madeleine-Louise-Charlotte Le Pelletier de la Houssaye (1).

A vingt ans, à la date du 15 décembre 1773, il fut pourvu d'un office d'avocat général au Conseil supérieur de sa ville natale et deux ans après prêta serment en qualité de maître des requêtes. En 1781, il fut nommé adjoint à l'intendance de Poitiers, et l'année suivante, le 5 février, il épousa à Paris, Anne-Louise de Bertier, âgée seulement de 17 ans, fille de l'Intendant de la généralité de Paris, M. de Bertier de Sauvigny et de Mlle Foullon.

Ce fut au mois de janvier 1785 que l'intendant de Poitiers et son fils furent tous deux nommés à l'intendance de Soissons en remplacement de M. Le Pelletier, marquis de Montmélian. Le fils seul exerça les fonctions de cette charge et vint prendre résidence à Soissons avec sa jeune femme.

Le nouvel intendant signala son passage à l'admi-

(1) *Notice historique sur Paul-Esprit-Marie de la Bourdonnaye, intendant de Poitiers*, par Pilotelle, Poitiers 1856.

nistration de notre province, dans les circonstances difficiles de cette époque, par d'habiles et énergiques mesures et par les louables efforts qu'il fit pour conserver au Soissonnais les grains que Necker essayait de faire enlever de force, pour l'approvisionnement de Paris (1).

Les premiers évènements de la Révolution atteignirent directement M. de la Bourdonnaye et l'amènèrent à donner sa démission. On sait en effet que son beau-père, M. de Bertier, et le grand-père de sa femme, M. Foullon, furent massacrés le 22 juillet 1789 à Paris.

Il n'est pas hors de propos de rapporter ici, le récit (2) de la scène poignante qui se passa à l'Hôtel de l'Intendance de Soissons, dans la soirée du 18 juillet. Le soir de la prise de la Bastille, M. de Bertier avait quitté Paris et s'était rendu à Versailles pour y prendre les ordres du roi ; le lendemain, il commença une tournée dans sa généralité, visita Melun et Meaux et de là devant aller à Compiègne, il voulut se détourner de sa route pour passer à Soissons et voir sa fille. Il arriva à l'Intendance le 18 au soir, et trouva M. de la Bourdonnaye dans la plus grande inquiétude à son endroit ; il venait de recevoir des nouvelles alarmantes de Paris : les noms de Bertier et Foullon étaient affichés au Palais-Royal sur une liste de proscription. L'Intendant de Soissons en informa son beau-père en le suppliant d'interrompre sa tournée et de prendre le chemin de Metz, où le maréchal de Broglie lui faisait offrir un asile au milieu de ses troupes. M. de Bertier repoussa ces propositions et déclara devoir retourner à Paris, après avoir passé l'inspection qu'il

(1) Henri Martin. Histoire de Soissons appendice p. 7.

Ce fut sous l'administration de M. de la Bourdonnaye que fut construit l'Hôtel de l'Intendance aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville.

(2) Lettre de Mme de la Bourdonnaye.

avait à faire à Compiègne. Madame de la Bourdonnaye se jeta aux pieds de son père en le suppliant de ne pas s'exposer à un danger certain et en lui citant l'exemple de MM. de Launay et Flesselles qui venaient d'être massacrés. L'Intendant de Paris resta inébranlable et après une seule nuit presque entièrement passée à lutter contre les supplications de sa fille, il partit de Soissons en cabriolet, le 19 au matin.

Les sinistres pressentiments de Mme de la Bourdonnaye ne l'avaient pas trompée : cinq jours ne s'étaient pas écoulés qu'elle apprenait à Soissons, les circonstances atroces de la fin tragique de son père et de son grand-père (1). Elle tomba malade à la suite de l'émotion que lui causa la nouvelle de ces événements.

(1) M. de Bertier était depuis trois ou quatre heures à peine à Compiègne, et pour rejoindre la voiture qui allait l'emmenner à Paris, il traversait une rue, ayant à son bras la femme de son subdélégué à Compiègne, lorsque deux maçons le reconnurent et ameutèrent la population contre lui en criant qu'on le recherchait à Paris et qu'il fallait l'arrêter. La municipalité, dans le but de le protéger, l'enferma à l'Hôtel de Ville et fit demander à la municipalité de Paris ce qu'il fallait faire. Celle-ci, pensant sauver M. de Bertier, l'envoya chercher par un électeur, M. de la Rivière, et une escorte de cavaliers. On sait qu'informée de son arrivée, une bande de forcenés qui venait de massacrer M. Foullon, se porta à sa rencontre en lui montrant, au bout d'une pique, la tête de son beau-père et en l'accablant d'injures et que malgré les efforts de Bailly et de Lafayette, on allait le pendre à une lanterne, quand, arrachant un fusil des mains d'un de ceux qui l'entouraient, il s'élança sur la foule et tomba percé de coups.

On a mis sur le compte d'une explosion soudaine de haine populaire, la fin tragique de ces deux administrateurs. Il est pourtant avéré que la populace, dans cette circonstance, ne servit que d'instrument aveugle à une vengeance personnelle de Philippe-Egalité. MM. de Bertier et Foullon ayant eu le courage de conseiller au roi l'arrestation du duc d'Orléans, celui-ci avait juré sa perte. Bien qu'ils se trouvassent à plus de quarante lieues l'un de l'autre, M. Foullon à Viry et M. de Bertier à Compiègne, ils furent saisis le même jour et presque à la même heure. La fureur populaire ne se fut pas manifestée ainsi à la fois et à heure fixe, dans deux localités aussi éloignées, sans l'aide de quelques meneurs habiles envoyés à leur poursuite.

Non moins bouleversé, M. de la Bourdonnaye envoya de suite au roi sa démission d'Intendant.

On ne saurait dire de quelle nature furent les sentiments publics exprimés à Soissons au départ de M. de la Bourdonnaye : l'incendie de 1814, en dévorant les archives municipales, nous a enlevé toute source de renseignements sur ce sujet ; mais il n'en est pas de même pour les autres parties du Soissonnais et les archives de Crépy-en-Valois nous fournissent la preuve que, dans le district de cette ville tout au moins, la retraite de l'Intendant de la province de Soissons fut accueillie par d'unanimes regrets. On peut lire en effet, dans les délibérations municipales de cette époque les procès-verbaux suivants :

— « Ledit jour 8 août 1789, 4 heures de relevée, le comité permanent de la ville de Crépy, justement alarmé du bruit qui court dans la province, qu'elle est menacée de perdre M. de Blossac, intendant de Soissons qui a donné ou se propose de donner au Roi la démission de sa place, considérant la perte que la province ferait par la retraite d'un magistrat si juste et si intègre, perte qu'il serait fort difficile de réparer, et jaloux de remplir le vœu unanime de tous les corps, de toutes les communautés de la ville et de tous ses concitoyens,

» A arrêté d'une seule voix, de supplier Nosseigneurs de l'Assemblée nationale, de faire tous leurs efforts auprès de Sa Majesté pour l'engager à ne pas accepter la démission de M. de Blossac en cas qu'il l'ait donnée ou qu'il la donne par la suite et à conserver au Soissonnais un Intendant qui fait sa consolation et son bonheur et qui est digne de la reconnaissance publique ;

» A arrêté en outre que la présente délibération sera rendue publique par la voie de l'impression.

*Signé :* LAURENS maire, LAURENS DE WARU,  
MAHIEU, DAMBRY, DESÈVRE, DARCY,  
MAILLET, PARENT, Augustin DIEU,  
LEFEBVRE, BOITEL, DEFLANDRE.

— » Le 17 août 1789, le Comité assemblé en la manière accoutumée a reçu une lettre de M. Pujet de Saint-Pierre, datée de Neuilly-Saint-Front le 16 de ce mois avec prière de l'inscrire sur le registre : suit la teneur de ladite lettre :

» Messieurs,

» J'ai reçu avec bien de la reconnaissance l'expédition de votre arrêté du 8 août, par rapport à la conservation de M. de Blossac. Tous les hommages que vous lui rendez sont trop mérités pour n'être pas gravés dans nos cœurs.

» Le vœu de notre ville est parfaitement le même que le vôtre. Nous regrettons qu'il ne soit pas consigné déjà dans vos registres et j'ose vous demander, Messieurs, comme une grâce bien touchante, d'y inscrire cette lettre, avec la plus vive instance de lui donner autant de publicité qu'à votre délibération.

» Je suis avec respect, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur. »

» *Signé*: PUJET DE SAINT-PIERRE. »

Sur l'enveloppe est écrit :

*A Messieurs du Comité permanent de la ville de  
Crépy-en-Valois.*

MAHIEU, DAMBRY, DARCY, BOITEL, DIEU, DESÈVRE, FANON,  
FRANÇOIS, DEFLANDRE, PARENT.

— « Le 20 août 1789, le Comité assemblé en la manière accoutumée, a reçu une lettre de Messieurs du Comité permanent établi en la ville de Montmirail-en-Brie, en date du 17 de ce mois, conçue en ces termes :

» Messieurs,

» Au premier bruit de la retraite de M. de Blossac, Intendant de Soissons, nous avons senti, comme vous, toute la perte que nous ferions, si Sa Majesté acceptait la démission de ce magistrat également ami du peuple et de la justice ; cet hommage que tout le monde est forcé de rendre à ses vertus, prouve assez l'intérêt que nous avons tous de réunir nos vœux et nos efforts pour le conserver dans une province dont il fait la gloire et le bonheur. En recevant ce témoignage de nos sentiments pour M. de Blossac, recevez aussi l'assurance de nos dispositions à vous seconder pour prévenir la perte dont nous sommes menacés et qui nous serait commune.

» Nous sommes avec respect, Messieurs, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

» Les membres du Comité permanent établi en la ville de Montmirail :

*Signé* : DE POMPEY, maréchal de camp, et autres au nombre de neuf.

Sur l'enveloppe est écrit, etc., etc.

MAHIEU, DARCY, BOITEL, DIEU, FANON, FRANÇOIS.

— « Le 26 août 1789 après-midi, le Comité a pris lecture d'une lettre de M. de Blossac en date du 20 août 1789, dont la teneur suit :

» Le témoignage authentique d'estime et d'attachement que vous venez de me donner, Messieurs, me pénètre de la plus vive reconnaissance. Vous m'avez fait recueillir le fruit le plus doux qu'un homme en place puisse espérer, et vous m'eussiez fait désirer de conserver celle que j'occupe, si j'eusse pu prévoir être

encore utile à ma province pour laquelle mon dévouement est entier.

» Je vous prie d'agréer l'expression de l'éternel attachement avec lequel je suis, Messieurs, votre très humble et obéissant serviteur.

» BLOSSAC. »

Sur l'enveloppe est écrit :

*A Messieurs du Comité permanent de Crépy-en-Valois*

Contresigné : BLOSSAC.

*(Suivent les signatures)* LAURENS, maire, DARCY, échevin, BOITEL, DIEU, FRANÇOIS.

Malgré toutes ces marques d'estime et de sympathie, M. de Blossac, comme on le voit, avait maintenu sa démission qui avait été acceptée le 11 août.

Le 15 août 1789, la ville de Soissons voyait partir son dernier Intendant (1).

Celui-ci se retira aussitôt dans ses terres de la Vienne, puis émigra. Le 21 juillet 1792, le département de la Vienne constata son émigration. Il se rendit d'abord en Belgique avec sa famille. Peu après, sa femme étant rentrée en France pour quelques semaines, fut dénoncée et obligée de s'enfuir. Au moment où, étant à Dieppe, elle allait s'embarquer pour l'Angleterre et rejoindre M. de la Bourdonnaye, une circonstance quelconque l'obligea à gagner à pied et dans l'eau la barque qui devait la mener jusqu'au vaisseau anglais. Elle contracta dans cette occasion, le germe

(1) M. de Blossac ne fut pas en effet remplacé et l'année suivante, en 1790, le corps des intendants fut supprimé.

d'un mal dont elle mourut le 29 décembre 1793, à Bruxelles, où elle s'était enfin fixée avec son mari. (1)

Après la mort de sa femme, l'ancien intendant de Soissons rejoignit l'armée des Princes et rentra en France en 1814. Il s'était remarié et avait épousé en 1813, à Londres, Mlle de Sainte-Hermine, veuve du comte de Grailly, Il en eut deux enfants, dont un fils, mort seulement l'année dernière.

En 1815, M. de la Bourdonnaye suivit Louis XVIII à Gand. A son retour après les 100 jours, il fut nommé pair de France.

En 1830, il refusa de prêter serment au gouvernement de Louis-Philippe et se retira dans l'Yonne à Arcy-sur-Cure, où il mourut le 15 mai 1840.

Enfin, le même membre a communiqué un plan de la coupe géologique des terrains qui sont au-dessus du tunnel de Braye-en-Laounois.

La longueur totale du canal souterrain est de 2360 mètres. Sur cette longueur, deux puits ont été percés qui ont permis de donner la composition des terrains de la montagne.

(1) Elle avait eu cinq fils et une fille. Quatre des fils moururent avant 1830, le cinquième épousa Mlle de Villefranche dont il eut plusieurs enfants qui eux-mêmes ont laissé postérité.